

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 607

31 mars 2011

### SOMMAIRE

A. Berl & Cie .....	29122	New Europe Telco Systems S.à r.l. ....	29107
Alius S.A. ....	29090	Niran S.A.H. ....	29108
Amar S.A. ....	29092	Oplux II S.à r.l. ....	29120
Argent S.A. ....	29126	Organik Luxembourg S.A. ....	29121
Aura Capital Invest S.A. ....	29126	Osmose Invest S.A. ....	29121
Bee Master Holding BV II .....	29093	Osmose Invest S.A. ....	29121
Berl-Com S.A. ....	29126	Peehold S.A. ....	29122
Cannes Chateau Luxembourg S.à r.l. ....	29136	ProLogis France LXXXIII S.à r.l. ....	29127
Catella SICAV .....	29130	ProLogis France LXXXII S.à r.l. ....	29127
C.E.G. International S.A. ....	29126	ProLogis France LXXXI S.à r.l. ....	29131
Decem Titri Capital S.à r.l. ....	29131	ProLogis France LXXXIV S.à r.l. ....	29121
De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l. ....	29130	ProLogis France LXXXIX S.à r.l. ....	29108
Dexia Overseas S.A. ....	29131	ProLogis France LXXXVII S.à r.l. ....	29107
Dumfries S.A. ....	29131	ProLogis France LXXXVI S.à r.l. ....	29120
Eltec Management S.A. ....	29136	ProLogis France LXXXV S.à r.l. ....	29120
Europa Incoming S.A. ....	29096	ProLogis France XCIII S.à r.l. ....	29107
Europa Wanda S.à r.l. ....	29132	ProLogis France XCII S.à r.l. ....	29106
Ferial AG .....	29132	ProLogis France XCIV S.à r.l. ....	29091
Fleurs Passion .....	29106	ProLogis France XC S.à r.l. ....	29107
Garrett Properties S.A. ....	29109	ProLogis France XCVI S.à r.l. ....	29091
Garrett Properties S.à r.l. ....	29109	ProLogis France XCV S.à r.l. ....	29091
Grainger Luxembourg Germany (No. 6) S.à r.l. ....	29106	ProLogis France XVII S.à r.l. ....	29092
Griffin Metropolitan S.à r.l. ....	29132	Quintessence International S.A. ....	29093
Helios Invest 2013 S.A. ....	29136	R01 (Luxembourg) S.A. ....	29095
ITT Industries Luxembourg S.à r.l. ....	29123	Regio S.à r.l. ....	29093
ITT Industries S.à r.l. ....	29127	Rore S.A. ....	29095
LUMA Solutions Services S. à r.l. ....	29097	Schleswig Retail S.A. ....	29095
Lybra Acquisition Company S.à r.l. ....	29133	S.H.B.L. S.A. ....	29096
N & B International S.A. ....	29106	SHS S.A. ....	29096
Newall Investments S.à r.l. ....	29108	Tavol - Société Financière Holding S.A. ..	29096
		Zeilewée S.à r.l. ....	29122

**Alius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.977.

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALIUS S.A., ayant son siège social à L - 1724 Luxembourg, 19- 21, Boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg en date du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 241 du 6 mars 2003 (la «Société»).

La séance est ouverte à heures sous la présidence de Madame Tiffany Halsdorf, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Briganti employé privé, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19- 21, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir trois six cents (600) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, Morwell Limited ayant son siège social à Tortola, Road Town P.O. Box 3175 Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro de certificat d'incorporation n°350391.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tiffany Halsdorf, Emmanuel Briganti, Fabienne Perusini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010 LAC / 2010 / 57462. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006469/64.

(110007123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**ProLogis France XCIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011023432/14.

(110027708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**ProLogis France XCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011023433/14.

(110027709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**ProLogis France XCVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011023434/14.

(110027712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**ProLogis France XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011023435/14.

(110027748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Amar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.133.

L'an deux mil dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois AMAR S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous le numéro B 73.133. La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 118 du 4 février 2000.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sophie DI LORENZO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre en liquidation la Société AMAR S.A.
2. Nomination de la Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A. en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires décident la dissolution et la mise en liquidation de la société AMAR S.A., avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Fiduciaire F. WINANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-H. DOUBET, A. BRAQUET, S. DI LORENZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60234. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006472/59.

(110007012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Quintessence International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 33.799.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011023438/13.

(110027611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Regio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 123.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REGIO S. à r.l.

Société à responsabilité limitée

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011023440/15.

(110027916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Bee Master Holding BV II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 99.284.

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

APPLEBY TRUST (CAYMAN LTD), une société ayant son siège social à 75, Fort Street, KY-1350 GT George Town-Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée au «Registrar of Companies Cayman Islands» sous le numéro 143321,

ici représentée par Monsieur Sydney Bouvier, juriste-fiscaliste, demeurant professionnellement à L2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "Bee Master Holding BV II", immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.284, ayant son siège social au L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 5 mars 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 401 du 15 avril 2004, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros entièrement libérées; (EUR 25) chacune, toutes

- Que l'Associée suivantes: unique a pris les résolutions

#### *Première résolution:*

L'Associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent vingt-cinq millions neuf cent un mille six cent soixante-quinze Euros (225.901.675.-Eur) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-Eur) à deux cent vingt cinq millions neuf cent quatorze mille cent soixante-quinze euros (225.914.175.-Eur) par l'émission de neuf millions trente-six mille soixante-sept (9.036.067) parts sociales supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune par capitalisation ensemble avec une prime d'émission de 19,18 euros d'une créance certaine, liquide, et exigible existant à charge de la société au montant de deux cent vingt- cinq millions neuf cent un mille six cent quatre-vingt quatorze Euros et dix-huit centimes (225.901.694,18.-Eur) suivant le bilan intermédiaire de la société à responsabilité limitée Bee Master Holding BV II arrêté au 23 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes:

APPLEBY TRUST (CAYMAN LTD), préqualifiée, agissant en tant que trustee de THE VF TRUST,

ici représentée par Monsieur Sydney Bouvier, préqualifié,

en vertu de la prédite procuration,

lequel déclare souscrire et libérer le montant de l'augmentation de capital, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix-neuf euros et dix-huit centimes (19.18.-EUR) moyennant apport en nature consistant en la capitalisation d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible que l'apporteur détient, es-qualité qu'il agit contre la société à responsabilité limitée Bee Master Holding BV II d'un montant de deux cent vingt cinq millions neuf cent un mille six cent quatre-vingt quatorze Euros et dix-huit centimes (225.901.694, 18.-Eur).

L'existence de ladite créance et son montant ont été justifiées au notaire instrumentant par le bilan de la société en date du 23 décembre 2010, lequel restera annexé, de sorte à faire partie intégrante du présent acte.

#### *Deuxième résolution:*

L'Associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent vingt cinq millions neuf cent quatorze mille cent soixante-quinze euros (225.914.175.-Eur) représenté par neuf millions trente six mille cinq cent soixante-sept parts sociales (9.036.567) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés ou de l'associé unique adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

#### *Troisième résolution:*

L'Associée unique décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

*Frais*

Les dépenses, coûts, frais et honoraires, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, sont estimés à six mille quatre cents EUROS (6.400.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BOUVIER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59133. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006490/79.

(110007134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Rore S.A., Société Anonyme Soparfi.**

R.C.S. Luxembourg B 138.690.

Le 8 février 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société RORE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

FIDUCENTER S.A.

Marc Koeune / Michael Zianveni

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011023441/12.

(110027539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**R01 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.659.

Il est à noter la nouvelle adresse de l'Administrateur Timothy Charles BABICH comme suit:

- Timothy Charles BABICH, 37 Albert Court, Prince Consort Road, London SW7 2BH, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

R01 (Luxembourg) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Administrateur*

Référence de publication: 2011023442/15.

(110027520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Schleswig Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.371.

Les comptes annuels audités au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023443/11.

(110027747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**S.H.B.L. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 69.337.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SHBL*

Christophe BLONDEAU / Liliane PEIFFER

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011023445/12.

(110028072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**SHS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 118.725.

La société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes démissionnaire

COMITIUM INTERNATIONAL

31, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011023446/13.

(110027921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Tavol - Société Financière Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 67.251.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du 10 février 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société TAVOL-SOCIETE FINANCIERE HOLDING SA inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67251

Le même jugement a nommé juge commissaire Jean Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur, Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 4 mars 2011.

Pour extrait conforme

Lionel GUETH-WOLF

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011023449/19.

(110027682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Europa Incoming S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.839.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 février 2011 que Monsieur Michel SCHAEFFER, directeur de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont a été nommé commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Pierre SCHMIT, démissionnaire.



Luxembourg, le 4 février 2011.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2011023551/15.

(110028210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**LUMA Solutions Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.065.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. OFI LUX, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116289, duly represented by Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 December 2010 attached to the present deed.

2. GOTTEX PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A R.L., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B112.017, duly represented by Mrs Dayana Bert, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 December 2010 attached to the present deed.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation (the "Articles") of a société à responsabilité limitée which they form between themselves.

**Title I. Denomination - Registered office - Object - Duration - Corporate Capital**

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares, a company with limited liability in the form of a société à responsabilité limitée under the denomination of LUMA Solutions Services S.à r.l. (the "Corporation"). The Corporation will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The registered office of the Corporation is established in the city of Luxembourg. The registered office of the Corporation may be transferred within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary military, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the Board until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Corporation.

**Art. 3.** The Corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The object of the Corporation is to provide advisory services exclusively to Luxembourg undertakings for collective investment within the meaning of the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended, and the Luxembourg law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds, as amended, provided however that such Luxembourg funds are managed by OFI LUX.

For the purposes of its object, the Corporation can decide to outsource part or all of its services. The third party(ies) performing under subcontract(s) will be appointed by the Corporation.

For the sake of clarity, the Corporation shall not provide services, in particular investment management services, requiring authorisation from the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

In general, the Corporation may also carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

**Art. 5.** The corporate capital is set at two hundred thousand euro (200,000.EUR) represented by two hundred thousand (200,000) shares with a par value of one euro (1.-EUR) each (the "Shares").

The Shares shall be and remain in registered form. A register of Shares (the "Register") shall be kept at the Corporation's registered office. Ownership of registered Shares shall be established by an entry in said register.

The Shares are only freely transferable among members provided however that any transfer of Shares must be submitted to the approval of the Board of the Corporation which shall verify that all the conditions set forth by the Law and any additional terms and conditions agreed in writing by the members in force have been fulfilled before approving the relevant transfer and recording it in the Register of the Corporation.

Any transfer of Shares must be made in compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law").

Additional terms and conditions may be agreed in writing by the members in relation to the transfer of Shares issued by the Corporation. These additional terms and conditions will not have any effect towards third parties.

Transfers shall be made in compliance with any such additional terms and conditions and with these Articles. The Corporation is entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with these Articles and in accordance with any agreement relating to the transfer of Shares.

## **Title II. Administration - Supervision**

**Art. 6.** The Corporation shall be managed by at least four managers, who need not be members. The managers shall be appointed and revoked ad nutum by a simple majority decision of the members of the Corporation by way of a general meeting or in writing (provided there are less than 25 members), for a maximum period of two years and until they are re-elected or their successors are elected.

The managers constitute the Board.

**Art. 7.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of members are in the competence of the Board.

The Board has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.

**Art. 8.** The Board shall elect among its members a chairman (the "Chairman") for a one (1) year term. The Chairman will be renewed every year and alternatively chosen among representatives of each founder shareholder.

The appointment or the removal of the Chairman will be taken at the unanimity of the members of the Board, the vote of the Chairman being excluded.

The Chairman shall preside at all meetings of members and of the Board, but in his absence the members or the Board may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or two managers as often as the interest of Corporation requires.

**Art. 9.** The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the managers is in attendance (which may be by way of a conference telephone call) or represented at a meeting of the Board. A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telecopy another manager as his proxy. One manager may represent one or more managers.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented but in case of equality of votes, the Chairman of the Board shall have a casting vote. The Board may set up internal rules which may provide for different majority rules for certain decisions.

The managers may also take decisions by way of circular resolutions signed by all managers of the Corporation. The managers will in such case express their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, e-mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision. Such circular resolutions shall have the same effect as resolutions passed at the Board's meetings.

No action or decision relating to the Corporation on any of the matters specified below (the "Reserved Matters") shall be taken unless approved by the unanimity of the members of the Board.

The Reserved Matters are:

(a) the amending of any transaction or agreement with any of the Corporation's services providers (including, without limitation, for the avoidance of doubt, the renegotiation of fees) provided however that the annual cost of such transaction or agreement exceeds 300,000.-EUR;

(b) the entering into or the amending of, by the Corporation, any transaction or agreement which would result in the Corporation waiving all or part of its fees to be paid to it by OFI LUX or third parties;

(c) the declaration or payment of any interim dividends by the Corporation;

(d) the hiring or firing by the Corporation of any employee whose remuneration exceeds one hundred thousand euro (100,000.-EUR ) per year and any increase of any given employee's remuneration resulting in such employee's remuneration crossing the threshold of one hundred thousand euros (100,000.-EUR ) per year;

(e) the implementation or substantial variation of any employee incentive, pension, or other benefit schemes;

(f) the initiation, conduct or settlement by the Corporation of any legal proceeding for a value of more than one hundred thousand euro (100,000.-EUR) per claim or in aggregate if several claims are connected or related, with the exception of taking legal measures which cannot be delayed;

(g) the proposal to the members of issuance of additional Shares or any decrease of corporate capital.

**Art. 10.** The Board may, from time to time, delegate part or all of its powers regarding the day-to-day management of the Corporation and the representation of the Corporation relating to the day-to-day management to one or more managers or officers of the Corporation, including a general manager or and any other officers.

Any such appointment may be revoked at any time by the Board.

**Art. 11.** Without prejudice to article 9 of these Articles, the Corporation will be bound by the joint signatures of one A manager and one B manager of the Corporation or by the single signature of any person to whom specific powers will have been delegated by the Board.

The managers are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Corporation.

As authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

### **Title III. General Meeting of Members**

**Art. 12.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed below in writing (to the extent permitted by Law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relative to the operations of the Corporation.

**Art. 13.** The annual general meeting of members shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at any other place as may be specified in the notice of meeting, on or before 30 June of each year. The annual general meeting of members shall approve the balance sheet and profit and losses balance of the previous accounting year prepared by the Board according to article 18.

**Art. 14.** Members' meetings shall be convened according to the applicable Luxembourg Law. However, if all members are present or represented at a members' meeting and if they declare to be informed of its agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publications.

**Art. 15.** A member may act at any meeting of members by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or e-mail.

**Art. 16.** Any member may participate and vote in any meeting of members by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice provided that there are less than 25 members.

Except as otherwise required by Law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of the capital represented. However, decisions concerning the amendment of articles of association are taken by a majority of the members representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change the nationality of the Corporation are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by the applicable Luxembourg Law.

### **Title IV. Accounting year - Allocation of profits**

**Art. 17.** The accounting period of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting period which shall begin the day of incorporation of the Corporation and shall terminate the last day of December 2011.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Corporation, as well as a profit and loss account. The Board will be in charge of the preparation of this annual record. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Corporation.

**Art. 19.** The business of the Corporation and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members. The statutory auditor(s) will be elected by resolution of the members, who will determine their number, for a period

not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by resolution of the members.

**Art. 20.** From the annual net profits of the Corporation, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law.

This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the Corporation.

The annual general meeting of members, upon recommendation of the Board, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the Board, declare dividends from time to time.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law.

The balance may be distributed to the members upon decision of the members, without ever exceeding the amounts proposed by the Board.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to convert dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of Shares.

#### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** The Corporation may be wound up at any time upon resolution of a members' general meeting whose decision shall be taken in accordance with the provisions regarding the amendment of the Articles.

**Art. 22.** In the event of dissolution of the Corporation, the general meeting of members shall determine the terms and conditions of the liquidation and shall appoint one or several liquidators which shall be responsible for carrying out such liquidation. This general meeting of members shall determine the powers and compensation of the appointed liquidator(s).

#### **Titre VI. General Provisions**

**Art. 23.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Corporation is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any manager or officer of the Corporation who serves as a manager, associate, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Corporation may have a personal interest in any transaction of the Corporation, such manager or officer shall make known to the Board such personal interest without delay and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may further not take part in these deliberations.

**Art. 24.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law, as amended from time to time.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

- 1) OFI LUX has subscribed 100,000 Shares and has paid in cash: 100,000.EUR
  - 2) GOTTEX PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A R.L. has subscribed 100,000 Shares and has paid in cash: 100,000.-EUR
- Total: 200,000 Shares for a total amount of 200,000.-EUR

All the Shares have been entirely paid-in so that the amount of two hundred thousand euro 200,000.-EUR is as of now available to the Corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *General Meeting of Members*

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened have immediately proceeded to hold a general meeting of members, which resolved as follows:

- I. The managers proposed to be elected by OFI LUX shall qualify as A managers for the purposes of article 11 and are:

- Nicolas GOMART (Chairman of the board of managers), with address at 16, rue Sainte Victoire, 78000 Versailles - France, born on March, 12, 1964 in Sedan (08 - France)

- Thierry CALLAULT, with address at 64 rue de Rennes -75006 Paris -France, born on December 13th, 1961 in Draveil (78 -France).

The managers proposed to be elected by GOTTEX PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A R.L. shall qualify as B managers for the purposes of article 11 and are:

- Timothy Stephen RONIGER, with address at Chemin des Vigerons 6a, Blonay, 1807, Switzerland, born on 30 of May 1961 at Johannesburg, South Africa.

- Makhlouf Gabriel BOUSBIB, born February 2, 1965, Tangiers, Morocco, resides 296 Thornton Road, Englewood, NJ 07631, USA.

The A and B managers are appointed for a term of two years.

II. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477 is appointed as statutory auditor of the Corporation for a term of six years.

III. The registered office of the Corporation is set at 6, route de Trèves, L2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Transitory provisions*

1) The first accounting year will begin on the date of formation of the Corporation and will end on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting will be held in 2012.

#### *Assessment of costs and Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2000.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The documents having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, soussignée, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. OFI LUX, une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.289, dûment représentée par Mme Michèle Kemp, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2010 jointe en annexe au présent acte.

2. GOTTEX PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A R.L., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 112.017, dûment représentée par Mrs Dayana Bert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2010 jointe en annexe au présent acte.

Les comparantes, au titre de la capacité par laquelle elles agissent, ont sollicité le notaire aux fins d'établir les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée, qu'ils forment entre elles.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital Social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront détenteurs d'actions une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LUMA Solutions Services S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les lois relatives à une telle entité ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par une décision du conseil de gérance (le « Conseil »).

Des succursales ou autres bureaux, peuvent être établis tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le Conseil pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger

jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège restera une entité luxembourgeoise.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet de fournir des services de conseil exclusivement à des organismes de placement collectif luxembourgeois au sens de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, et de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007, relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, à condition toutefois que ces fonds luxembourgeois soient gérés par OFI LUX.

Dans le cadre de son objet, la Société peut décider d'externaliser une partie ou tous ses services. Le(s) tiers qui effectuera (-ont) ces services dans le cadre de contrats de prestations de services sera (-ont) nommé(s) par la Société.

Pour des besoins de clarté, la Société ne fournira pas de services, et en particulier des services de gestion de portefeuille, pour lesquels une autorisation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est requise.

La Société peut également et de manière générale effectuer toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,-EUR), représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts").

Les Parts seront et resteront nominatives. Un registre de Parts (le "Registre") sera conservé au siège social de la Société. La propriété des Parts nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre.

Les Parts ne sont librement cessibles qu'entres associés, à condition cependant que tout transfert de Parts soit soumis à l'accord du Conseil de la Société qui vérifiera que toutes les conditions prévues par la Loi et tous autres termes et conditions agréés par écrit par les associés ont été remplis avant l'approbation du transfert concerné et son inscription dans le Registre.

Tout transfert de Parts s'effectuera en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la « Loi »).

Les associés pourront convenir par écrit de termes et conditions supplémentaires relatifs au transfert de Parts émises par la Société. Ces termes et conditions supplémentaires n'auront aucun effet à l'égard des tiers.

Les transferts s'effectueront en conformité avec ces termes et conditions supplémentaires ainsi qu'avec les présents Statuts. La Société a le droit de refuser d'inscrire un transfert de Parts à moins que ces dernières ne soient transférées conformément aux présents Statuts et conformément à tout accord relatif au transfert de Parts.

## **Titre II. Administration - Supervision**

**Art. 6.** La Société sera gérée par au moins quatre gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants seront nommés et révoqués ad nutum, par décision prise à la majorité simple des associés de la Société réunis en assemblée générale ou par écrit (sous réserve qu'il y ait moins de 25 associés) pour une période maximale de deux (2) ans et jusqu'à leur réélection ou celle de leurs successeurs.

Les gérants constituent le Conseil.

**Art. 7.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil a notamment le pouvoir de déterminer la politique sociale et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

**Art. 8.** Le Conseil désignera parmi ses membres un président (le « Président ») pour une durée de un (1) an. Le Président sera renouvelé chaque année et sera alternativement choisi parmi les représentants de chaque associé fondateur.

La nomination ou la révocation du Président sera adoptée à l'unanimité des membres du Conseil, le vote du Président étant exclu.

Le Président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du Conseil, cependant, en son absence, les associés ou le Conseil pourront désigner une autre personne comme président temporaire de la réunion, par un vote à la majorité de ceux présents lors d'une telle réunion.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux gérants aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert.

**Art. 9.** Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente (ce qui pourra se faire au moyen d'une conférence téléphonique) ou est représentée à une réunion du Conseil. Un gérant peut agir à une réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble ou télégramme ou télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs gérants.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés; cependant, en cas d'égalité des voix, le Président du Conseil disposera d'une voix prépondérante. Le Conseil pourra mettre en place des règles internes qui peuvent prévoir des règles de majorité différentes pour certaines décisions.



Les gérants pourront également prendre des décisions par voie de résolutions circulaires signées par tous les gérants de la Société. Les gérants pourront dans ce cas exprimer leur consentement relatif à un ou plusieurs documents séparés par écrit ou par télégramme, télex, e-mail ou télécopie, confirmés par écrit, lesquels constitueront tous ensemble le procès-verbal approprié documentant une telle décision. Ces résolutions circulaires auront le même effet que les décisions passées lors de réunions du Conseil.

Aucune action ou décision concernant la Société et portant sur l'une des matières précisées ci-dessous (les « Matières Réservées ») ne pourra être prise qu'à l'unanimité des membres du Conseil.

Les Matières Réservées sont:

(a) le changement de toute transaction ou de tout contrat conclu avec un des prestataires de services de la Société (y compris, sans que cela ne soit limitatif, et, pour les besoins de clarté, la renégociation des commissions) à condition cependant que le coût annuel de ladite transaction ou dudit contrat excède 300.000,-Euros ;

(b) la conclusion ou la modification, par la Société, de toute transaction ou de tout contrat qui entraînerait la renonciation par la Société à tout ou partie des commissions qui lui sont payées par OFI LUX ou des tiers ;

(c) la déclaration ou le paiement de dividendes intérimaires par la Société ;

(d) l'engagement ou le renvoi par la Société de tout employé dont la rémunération excède cent mille euros (EUR 100.000,-) par an et toute augmentation de la rémunération d'un employé donné portant la rémunération de cet employé au-dessus du seuil de cent mille euros (100.000,-) par année ;

(e) la mise en œuvre ou variation substantielle des avantages, pensions et autres systèmes de bénéfice de tout employé ;

(f) l'initiation, la conduite ou le règlement par la Société de toute procédure légale pour une valeur de plus de cent mille euros (EUR 100.000,-) par action ou ensemble si plusieurs demandes sont connexes ou reliées, à l'exception de la prise de mesures légales qui ne peuvent pas être reportées ;

(g) la proposition aux associés d'une émission de Parts additionnelles ou toute réduction du capital social.

**Art. 10.** Le Conseil pourra, de temps à temps, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ou la représentation de la Société concernant sa gestion journalière à l'un ou plusieurs gérant(s) ou agents de la Société, y compris un directeur général ou tous autres agents.

Une telle nomination pourra être révoquée à tout moment par le Conseil.

**Art. 11.** Sans préjudice de l'article 9 des présents Statuts, la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B de la Société, ou par la seule signature de toute personne à qui des pouvoirs spécifiques ont été délégués par le Conseil.

Les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

Les gérants n'engageront, dans le cadre de leurs fonctions, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont régulièrement pris, au nom de la Société.

En tant que simple agents autorisés, ils sont seulement responsables pour l'exécution de leur mandat.

### **Titre III. Assemblée Générale des Associés**

**Art. 12.** Les décisions des associés seront adoptées sous la forme et à la (aux) majorité(s) décrites ci-dessous par écrit (dans la mesure où cela est autorisé par la Loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision écrite valide (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des associés se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre lieu situé à Luxembourg tel que mentionné dans l'avis de convocation, le ou avant le 30 juin de chaque année. L'assemblée générale annuelle des associés approuvera le bilan et les comptes profits et pertes de l'année sociale précédente tels qu'ils ont été préparés par le Conseil conformément à l'article 18.

**Art. 14.** Les associés seront convoqués aux assemblées conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Toutefois, si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils déclarent avoir été informés de son ordre du jour, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation ou publications préalables.

**Art. 15.** Un associé peut prendre part à une assemblée des associés en désignant par écrit, par fax, câble, télégramme, télex ou e-mail une autre personne comme son mandataire.

**Art. 16.** Un associé pourra prendre part ou voter à toute assemblée des associés par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer avec l'une ou l'autre d'entre elles. La participation ou la tenue d'une assemblée, par ces moyens, aura le même effet qu'une participation à cette assemblée en personne ou qu'une tenue physique de l'assemblée.

Les décisions écrites unanimement adoptées peuvent être prises à tout moment sans convocation préalable sous réserve qu'il y ait moins de 25 associés.



Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions prises lors d'une assemblée générale ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de cette première assemblée ou décision écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par courrier recommandé et, les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la part du capital représenté. Cependant, les décisions relatives à la modification des statuts seront prises à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis. Les décisions visant à changer la nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Sous réserve des limites imposées par la Loi luxembourgeoise applicable, chaque Part donne droit à une voix.

#### **Titre IV. Exercice Social - Allocation des profits**

**Art. 17.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2011.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, il sera établi un inventaire comprenant les actifs et les passifs de la Société ainsi qu'un compte de profits et pertes. Le Conseil sera en charge de la préparation de cet inventaire annuel. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, déductions faites des dépenses, coûts; amortissements, frais et provisions, représente le profit net de la Société.

**Art. 19.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment ses livres et comptes, pourront, et seront dans les cas prévus par la loi, vérifiées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) commissaire(s) sera(-ont) nommé(s) par décision des associés, qui déterminera leur nombre, pour une période qui ne pourra excéder six années, et ils demeureront en fonction jusqu'à ce que leur successeurs soient réélus. Ils seront rééligibles et pourront être révoqués, avec ou sans motif, à tout moment par une décision des associés.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront attribués à la réserve légale.

Cette allocation cessera d'être requise dès que et aussi longtemps que cette réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décidera, sur recommandation du Conseil, la manière dont le solde du bénéfice net annuel sera alloué et pourra de temps en temps déclarer des dividendes, sans que ceux-ci n'excèdent le montant proposé par le Conseil.

Les associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'états financiers préparés par le Conseil faisant état de suffisamment de fonds disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale précédente augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, diminué cependant des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés sur décision des associés, sans excéder en aucun cas les montants proposés par le Conseil.

Les dividendes déclarés pourront être payés en toute devise sélectionnée par le Conseil et pourront être payés aux lieux et heures déterminés par le Conseil.

Le Conseil déterminera de manière définitive le taux de change applicable afin de convertir les sommes constituant des dividendes dans leur devise de paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une Part pendant cinq ans ne pourra plus par la suite être réclamé par le détenteur de cette part, sera perdue pour le détenteur de cette Part et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts.

#### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La Société peut être liquidée à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions relatives à la modification des Statuts.

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale des associés déterminera les termes et conditions de la liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs qui seront responsables pour procéder à cette liquidation. L'assemblée générale des associés déterminera les pouvoirs et les émoluments du (des liquidateur(s) nommé(s)).

#### **Titre VI. Dispositions Générales**

**Art. 23.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y sont intéressés, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé de cette autre société ou firme.

Un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations

d'affaires, ne sera pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, pas empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en informera le Conseil sans délai et fera en sorte qu'une preuve de ce fait soit incluse dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas de plus prendre part à ces délibérations.

**Art. 24.** Toutes matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi, telle modifiée de temps en temps.

#### *Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit et payé en espèces les montants tels que mentionnés ci-dessous:

1) OFI LUX a souscrit 100.000 Parts et a payé en espèces: 100.000,-EUR.

2) GOTTEX PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A R.L. a souscrit 100.000 Parts et a payé en espèces: 100.000,-EUR.

Total: 200.000 Parts pour un montant total de 200.000,-EUR.

Toutes les Parts ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Assemblée Générale des Associés*

Les personnes susmentionnées représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées ont immédiatement procéder à la tenue d'une assemblée générale des associés et ont pris les résolutions suivantes:

I. Les gérants qui seront élus sur proposition d'OFI LUX seront qualifiés de gérants A pour les besoins de l'article 11 et sont:

- Nicolas GOMART (Président du conseil de gérance), avec adresse au 16, rue Sainte Victoire, 78000 Versailles -France, né le 12 mars 1964 à Sedan (08 -France)

- Thierry CALLAULT, avec adresse au 64 rue de Rennes -75006 Paris -France, né le 13 décembre 1961 à Draveil (78 -France).

Les gérants qui seront élus sur proposition DE GOTTEX PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A R.L. seront qualifiés de gérants B pour les besoins de l'article 11 et sont:

- Timothy Stephen RONIGER, avec adresse à Chemin des Vigerons 6a, Blonay, 1807, Suisse, né le 30 mai 1961 à Johannesburg, Afrique du Sud.

- Makhlouf Gabriel BOUSBIB, né le 2 février 1965 à Tangers, Maroc, résidant au 296 Thornton Road, Englewood, NJ 07631, USA.

Les gérants A et B sont nommés pour une durée de deux ans.

II. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 est nommé en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six ans.

III. Le siège social de la Société est fixé au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

#### *Estimation des frais et des dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2000.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états civils et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kemp, D. Bert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1196. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007736/485.

(110007759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Fleurs Passion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 12, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023560/10.

(110028618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Grainger Luxembourg Germany (No. 6) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.662.

Merci de prendre note que l'adresse du siège sociale de l'associé Grainger Luxembourg Germany (N°4) S.à r.l. et de Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l. a changée elle est la suivante:

- 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg  
Luxembourg, le 16.02.2011.

Référence de publication: 2011023564/11.

(110028337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**N & B International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.843.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 février 2011*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011023664/18.

(110028580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**ProLogis France XCII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

*Gérant*

Référence de publication: 2011023430/14.

(110027705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**ProLogis France XCIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

*Gérant*

Référence de publication: 2011023431/14.

(110027706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**ProLogis France LXXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

*Gérant*

Référence de publication: 2011023428/14.

(110027697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**ProLogis France XC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

*Gérant*

Référence de publication: 2011023429/14.

(110027701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**New Europe Telco Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 158.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023666/11.

(110028355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Newall Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.298.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 décembre 2010 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour NEWALL INVESTMENTS S.à r.l. (in liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011023668/16.

(110028434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Niran S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 70.403.

---

*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 11 février 2011*

L'assemblée décide à l'unanimité:

- Démission de Monsieur CAUDRON Axel, employé privé, demeurant à 18, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, au poste d'administrateur.

- Démission de Madame CAUDRON Anne, employé privé, demeurant à 92, Haachtsebaan B-3140 Keerbergem Belgique, au poste d'administrateur.

- Nomination de Monsieur TOFFOLO Randy C.C, employé privée, demeurant à 80A, Rue de Kehlen L-8295 Keispelt Luxembourg au poste d'administrateur.

- Nomination de Madame DAXHELET Anne, employé privée, demeurant à 2, rue du Camp Romain B-4577 Modave Belgique au poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011023669/21.

(110028336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**ProLogis France LXXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.862.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

*Gérant*

Référence de publication: 2011023425/14.

(110027700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Garrett Properties S.A., Société Anonyme,  
(anc. Garrett Properties S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 149.780.

In the year two thousand and eleven,

On the tenth day of January,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GARRETT PROPERTIES S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg Law, having its registered offices in L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, whose registered offices have been transferred from Tortola (British Virgin Islands) to Luxembourg by deed of the undersigned notary on 4 December 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 19 on 5 January 2010, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 149,780.

The meeting was opened with Mr Ahcène BOULHAIS, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Catherine BURGRAFF, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mr Kévin DE WILDE, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital by incorporation of reserves for an amount of EUR 19.500,- so as to raise it from its present amount of EUR 12.500,- to EUR 32.000,- by issuance of 156 shares having a nominal value of EUR 125,- each;
2. Transformation of the company from its current legal form to a "Société Anonyme";
3. Amendment of the company's name from GARRETT PROPERTIES S.à r.l. to GARRETT PROPERTIES S.A.;
4. Allocation of the 156 new shares to the sole shareholder;
5. Appointment of the Directors of the Company as well as the statutory auditor.
6. Decision to fix the annual general meeting at first Monday of the month of June;
7. Complete reorganization of the company's articles of association in order to adapt them to the new legal form.

II.- That the sole shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder present, the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxy of the represented shareholder after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and the sole shareholder present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution:*

The sole shareholder decides to increase the corporate capital for an amount of nineteen thousand five hundred euro (EUR 19,500.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) to thirty-two thousand (EUR 32,000.00) by issuance of one hundred fifty-six (156) new shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.00) each;

The aforementioned capital increase is realized by incorporation of reserves.

The reality of this contribution is proved to the undersigned notary by the production of an audit report which is mentioned hereinafter.

The one hundred and fifty six (156) shares so created are allocated to the sole partner.

*Second resolution:*

The sole shareholder decides to transform the company from a "société à responsabilité limitée" to a "société anonyme", being understood that this transformation does not change the essential bases of the social pact.

An audit report dated on 29 December 2010, drawn up by an independent auditor, namely "TEMAUDIT S.A." a corporation having its registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, represented by Mr Jean-Bernard ZEIMET, independent auditor, conclusions as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de GARRETT PROPERTIES S.à r.l. lors de la transformation en société anonyme de droit luxembourgeois ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions."

This document, signed "ne varietur", shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

*Third resolution:*

The general meeting decides to modify the company's name from "GARRETT PROPERTIES S.à r.l." to "GARRETT PROPERTIES S.A."

*Fourth resolution:*

The general meeting decides to replace the two hundred and fifty six (256) existing partner shares having a nominal value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.00), representing the entire of the share capital, by two hundred and fifty six (256) shares having a nominal value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.00). The sole partner shall from now be on called the sole shareholder.

*Fifth resolution:*

The general meeting decides to appoint as directors the former managers of the company, namely:

*1) Category A:*

- Mr. Filipe M. DE BOTTON, director of companies, born on 5 May 1958 at Lisbon (Portugal), residing at P-2750 Cascais, Rua de dos Eucalptos, 701,
- Mr. Alexandre RELVAS, director of companies, born on 19 August 1956 in Angola, residing at P-2750 Cascais, Rua de Piscinas, Quinta da Marinha,

*2) Category B:*

- Mr. Marc LIMPENS, private employee, born on 17 February 1951 at Overijse (Belgium), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- Mr Alain RENARD, private employee, born on 18 July 1963 at Liège (Belgium), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The general meeting decides to appoint as statutory auditor (commissaire) of the Company "FIN-CONTROLE S.A.", a corporation (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered offices at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B et number 42,230.

The mandates of the members of the Board of Directors and the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company held in 2016.

*Sixth resolution:*

The general assembly decides to fix the date of the annual general meeting at the first Monday of June at 15:00.

*Seventh resolution:*

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides, in order to adapt the Articles of Incorporation to the new legal form, to proceed to a complete reorganization of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wordings:

**Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "GARRETT PROPERTIES S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may



be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

### **Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at thirty two thousand euro (EUR 32,000.00) consisting of two hundred fifty-six (256) ordinary shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.00) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.**

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of the month of June at 15:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 9. Management.**

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

#### **Art. 10. Meetings of the Board.**

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 13. Binding signatures.**

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

**Art. 14. Conflict of interests.**

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 15. Statutory Auditor(s).**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 17. Allocation of profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 18. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the

liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.”

*Declaration:*

The representative of the shareholder declares, in application of the Act of 12 November 2004, as subsequently amended, that its principal is the actual beneficiaries of the company that is the object of the present document, and certifies that the funds/assets/rights used in paying up the company capital do not come from activities constituting an offence under Article 506-1 of the Criminal Code or Article 8-1 of the amended Act of 19 February 1973 on the sale of medicinal substances and combating drug addiction (money laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (financing of terrorism) and that the company does not and shall not take part in such activities.

*Expenses:*

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze,

Le dix janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "GARRETT PROPERTIES S.à r.l.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, dont siège social à été transféré de Tortola (Iles Vierges Britanniques) au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 19 du 5 janvier 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 149.780.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BURGRAFF, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kévin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social par incorporation de réserves d'un montant de EUR 19.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 32.000,- par l'émission de 156 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune;

2. Transformation de la société de sa forme légale actuelle en société anonyme;

3. Modification de la dénomination sociale de GARRETT PROPERTIES S.à r.l. en GARRETT PROPERTIES S.A.;

4. Attribution des 156 nouvelles actions à l'actionnaire unique;

5. Nomination des administrateurs de la société et du commissaire;

6. Décision de fixer l'assemblée générale annuelle au premier lundi du mois de juin;

7. Refonte complète des statuts de la société afin de les adapter à la nouvelle forme légale.

II.- Que l'associé unique présent ou représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'associé

présent, le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) par la création et l'émission de cent cinquante-six (156) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

L'augmentation de capital social ci-dessus décidée est réalisée par incorporation de réserves de la société.

La réalité de cet apport est prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification ci-après décrit.

Les cent cinquante-six (156) parts sociales ainsi créées sont attribuées à l'associée unique.

*Deuxième résolution:*

L'associée unique décide de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme, étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

Il résulte d'un rapport établi en date du 29 décembre 2010 par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir la société «TEAMAUDIT S.A.», ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, représentée par Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, en date du 29 décembre 2010, ce qui suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de GARRETT PROPERTIES S.à r.l. lors de la transformation en société anonyme de droit luxembourgeois ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions."

Ce document, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de «GARRETT PROPERTIES S.à r.l.» en «GARRETT PROPERTIES S.A.».

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de remplacer les deux cent cinquante-six (256) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00), représentant l'intégralité du capital social, par deux cent cinquante-six (256) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00). L'associé devient dès lors l'actionnaire unique.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société les anciens gérants, à savoir:

*1) Catégorie A*

- Monsieur Filipe M. DE BOTTON, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1958 à Lisbonne (Portugal), demeurant à P-2750 Cascais, Rua de dos Eucalptos, 701,

- Monsieur Alexandre RELVAS, administrateur de sociétés, né le 19 août 1956 en Angola, demeurant à P-2750 Cascais, Rua de Piscinas, Quinta da Marinha,

*2) Catégorie B*

- Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire "FIN-CONTROLE S.A.", une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.230.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle en 2016.

*Sixième résolution:*

L'assemblée générale décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au premier lundi du mois de juin à quinze heures.

*Septième résolution:*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle forme juridique, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. «Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «GARRETT PROPERTIES S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par deux cent cinquante-six (256) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.



5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 15 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un



administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

#### **Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel

dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pourcent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.»

#### *Déclaration:*

Le représentant de l'actionnaire déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandat est le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais:*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Boulhais, C. Burgraff, K. De Wilde, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 janvier 2011. Relation LAC / 2011 / 1990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010743/617.

(110012188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

---

**ProLogis France LXXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

*Gérant*

Référence de publication: 2011023426/14.

(110027694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**ProLogis France LXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

*Gérant*

Référence de publication: 2011023427/14.

(110027696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Oplux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.638.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011023673/12.

(110028656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Organik Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.145.

—  
Veillez noter que le siège social de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée se situe désormais à L-1331 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 16.2.2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour *ORGANIK LUXEMBOURG S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011023676/13.

(110028648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Osmose Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.386.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011023679/12.

(110028581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**ProLogis France LXXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.444.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011023424/14.

(110027676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Osmose Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.386.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2011*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011023680/18.

(110028582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Peehold S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.066.

—  
Veuillez noter que le siège social de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée se situe désormais à L-1331 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 16.2.2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Peehold S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011023681/13.

(110028645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Zeilewée S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 37, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 130.910.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société Zeilewée Sàrl qui s'est tenue en date du 31 Décembre 2010 au siège social que:

1) la clôture de la liquidation a été prononcée et il a constaté que la société Zeilewée Sàrl a cessé d'exister à partir de ce jour.

2) les livres et documents de la société dissoute seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à au 37 rue du X Octobre, L-7243 Bereldange au Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 février 2011.

Zeilewée Sàrl

Un mandataire

Référence de publication: 2011023760/20.

(110028369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**A. Berl & Cie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, ZAC Weiergewann.

R.C.S. Luxembourg B 5.529.

—  
Les associés de A. BERL & CIE ont décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Claude Herz, né le 23 janvier 1934 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant 10 rue des Eglantier, L-1457 Luxembourg de son mandat de gérant de la société avec effet au 10 novembre 2010.

2. De nommer en tant que nouveau gérant de la société, Monsieur Jacques-Edouard Herz, né le 10 novembre 1963 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant 18 avenue Grand-Duc Jean L-1842 Howald avec effet au 10 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2011023787/14.

(110027470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**ITT Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.548.

In the year two thousand and eleven, on the third day of December.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ITT INDUSTRIES HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.533, having a share capital of EUR 125.000.- and having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (the Sole Shareholder),

represented by Ms Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney given in on December 30<sup>th</sup> 2010, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed,

for the extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.548, having a share capital of EUR 20.000.- and having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (the Company),

The Sole Shareholder requests the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all 800 (eight hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 20,000.- (one hundred twenty-five thousand Euro).

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Capital increase of the Company by an amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) and issue of 1,000 (one thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the Shares).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under 1. above and payment of an issue premium to be allocated to the premium reserve of the Company by ITT Industries Holdings S.à r.l.

3. Payment of the capital increase by contribution in kind of 3,691,274 the shares in ITT Canada Company having an aggregate value of EUR 150,878,000.

4. Amendment of article 4 of the articles of association.

III. The Sole Shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) represented by 800 (eight hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 45,000.- (forty-five thousand euro) and to issue 1,000 (one thousand) new shares, having a nominal value of each EUR 25.- (twenty-five Euro) and to accept their subscription and full payment as follows:

*Subscription - Payment*

A. The Sole Shareholder here represented by Ms Danielle Kolbach, prenamed, as mentioned before;

declares to (i) subscribe to the 1,000 (one thousand) new shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of 3,691,274 shares in ITT Canada Company, an unlimited company amalgamated under the laws of the Province of Nova Scotia whose registered office is 1959 Upper Water Street, Suite 900, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Canada, together with all rights and duties, in particular the right to receive profits including those of the current business year and all profits not yet distributed as of today, having an aggregate value of EUR 150,878,000.

B. The contributions made to the Company by the Sole Shareholder, is to be recorded at fair market value which amount to EUR 150,878,000 (one hundred and fifty million eight hundred seventy-eight thousand euro) as it results from the valuation certificate as of December 30, 2010 (the Certificate) attached hereto) and to be allocated as follows:

1) EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro) to the nominal share capital of the Company; and

2) the balance is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at fair market value and it being further noted that any value adaptation, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad, of the fair market value of the contribution shall be effectuated by way of increase or decrease (as the case may be) of the issue premium in which case a corresponding premium adaptation of the premium reserve shall be made.

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the shareholding in the Company is as of now as follows:

- ITT INDUSTRIES HOLDINGS S.a r.l. . . . . . 1,800 shares

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, article 4 of the Articles of Association of the Company is amended and will henceforth read as follows:

**Art. 4.** "The Company's subscribed and fully paid share capital is set at EUR 45,000.(forty-five thousand Euros) represented by 1,800 (one thousand eight hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments of the Articles."

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 6,500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed, was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausend elf, am dritten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

ITT INDUSTRIES HOLDINGS S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach und eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 77.533, (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 30. Dezember 2010.

Die Vollmacht nach der Unterzeichnung *ne varietur* durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigegeben um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung des Alleinigen Gesellschafters (die Versammlung) der Gesellschaft ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG S.à r.l., (die Gesellschaft), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 20.000,-, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 89.54833, mit Gesellschaftssitz 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach;

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle 800 (achthundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche ein Gesamtkapital von EUR 20.000,- (zwanzig tausend Euro) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um EUR 25.000 (fünfundzwanzig tausend Euro) und Ausgabe von 1.000 (tausend) neuen Anteilen (die Anteile) mit einem Nennwert von EUR 25,- (fünfundzwanzig) per Anteil.

2. Zeichnung der Kapitalerhöhung und Einzahlung der Kapitalaufstockung wie unter 1. vorhergehend beschrieben und Zahlung des Rücklageagios durch den Alleinigen Gesellschafter.

3. Zahlung der Gesellschaftskapitalerhöhung mittels einer Sacheinlage von 3.691.274 Aktien an ITT Canada Company, eine Gesellschaft gegründet laut dem Gesetz der Provinz Nova Scotia mit Gesellschaftssitz 1959 Upper Water Street, Suite 900, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Kanada mit einem globalen Wert von EUR 150.878.000.

4. Änderung des vierten Artikels der Satzung der Gesellschaft

III. Der Alleinige Gesellschafter, wie vorerwähnt vertreten, fasst folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um EUR 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Euro) von EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) und eingeteilt in 800 (achthundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) auf 45.000,- (fünfundvierzigtausend Euro) durch Ausgabe von 1.000 (tausend) neuen Anteilen mit



einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) zu erhöhen und die Zeichnung und Zahlung der Anteile wie folgt anzunehmen:

#### *Zeichnung - Einzahlung*

A. Der Alleinige Gesellschafter, hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, vorgenannt, wie eingangs beschrieben, erklärt, dass diese (i) 1.000 (tausend hundert) Anteile, die gemäß dem vorhergehenden Beschluss ausgegeben wurden, zeichnet, und (ii) diese voll einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus einer Sacheinlagen von 3.691.274 Aktien an ITT Canada Company, eine Gesellschaft gegründet laut dem Gesetz der Provinz Nova Scotia mit Gesellschaftssitz 1959 Upper Water Street, Suite 900, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Kanada mit einem globalen Wert von EUR 150.878.000,-.

B. Der Einlage in die Gesellschaft durch die ITT Industries Holdings S.à.r.l. wird zu ihrem fairen Marktwert bewertet, welcher EUR 150.878.000,- (hundertfünfzig Millionen achthundert achtundsiebzig tausend Euro) beträgt (so wie es aus dem Bewertungszertifikat vom 30. Dezember 2010 (dem Zertifikat), welches beigebogen, hervorgeht) und welcher wie folgt zugeteilt wird:

(i) ein Betrag von EUR 25.000,- (fünfundzwanzig tausend Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen, und

(ii) der Restbetrag wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, dass die Einlage in den Büchern der Gesellschaft zum fairen Marktwert auszuweisen ist; und wobei ferner zu beachten ist, dass jede Wertanpassungen des fairen Marktpreises der Einlage aus Rechnungslegung- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem, was zutrifft) des Ausgabeagios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muss.

Ein Kopie jeweils der obengenannten Zertifikats bleibt nach der ne varietur Unterzeichnung des Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und des unterzeichnenden Notars der gegenwärtigen Urkunde beigebogen um mit dieser einregistriert zu werden.

Als Folge obiger Beschlüsse, bestätigt die Versammlung dass sich die Anteile an der Gesellschaft wie folgt verteilen:

- ITT INDUSTRIES HOLDINGS S.à r.l. . . . . . 1.800 Anteile

#### *Zweiter Beschluss*

Es folgt aus dem ersten Beschluss, dass Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und künftig wie folgt zu lesen ist:

**Art. 4.** "Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 45.000,- (fünfundvierzig tausend Euro) und ist eingeteilt in 1.800 (eintausend achthundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Das gezeichnete Kapital kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluss der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlussfassung geändert werden."

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 6.500,- EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/629. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Référence de publication: 2011006709/156.

(110007029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Aura Capital Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 157.046.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration*

Après avoir délibéré, le Conseil de Gérance décide, à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 LUXEMBOURG

Pour extrait

Patrick SABIA / Delphine GUILLOU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011023790/13.

(110027597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Argint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.988.

—  
Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse du commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ARGINT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011023792/18.

(110027932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Berl-Com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, ZAC Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 45.297.

—  
Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2010 au siège social de la société Berl-Com S.A. de nommer comme commissaire aux comptes Monsieur Romain Hilger, né le 18 octobre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant à 13, rue des Etats-Unis, L- 1477 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2011023794/13.

(110027469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**C.E.G. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 33.699.

—  
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 2 février 2010 à Luxembourg ville*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Stéphane BIVER, Jean-Pierre HIGUET et Clive GODFREY dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011023795/15.

(110027933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**ProLogis France LXXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011023422/14.

(110027672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**ProLogis France LXXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011023423/14.

(110027675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**ITT Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 85.519.

In the year two thousand and eleven, on the third day of January.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ITT INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 144.132 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney given on December 30<sup>th</sup> 2010, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed,

for the extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of ITT INDUSTRIES S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.519, having a share capital of EUR 50,000.- and having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (the Company),

The Sole Shareholder requests the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all 2,000 (two thousand) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 50,000.- (thirty thousand Euro).

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Capital increase of the Company by an amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) and issue of 1,000 (one thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the Shares).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under 1. above and payment of an issue premium to be allocated to the premium reserve of the Company by ITT International S.à r.l.

3. Payment of the capital increase by contribution in kind of 3,691,274 the shares in ITT Canada Company having an aggregate value of EUR 150,878,000.

4. Amendment of article 4 of the articles of association.

III. The Sole Shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) represented by 2,000 (two thousand) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 75,000.- (seventy-five thousand euro) and to create and issue 1,000 (one thousand) new shares, having a nominal value of each EUR 25.- (twenty-five Euro) and to accept their subscription and full payment as follows:

*Subscription - Payment*

A. The Sole Shareholder of the Company, here represented by Ms Danielle Kolbach, prenamed, as mentioned;

declares to (i) subscribe to the 1,000 (one thousand) new shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of 3,691,274 shares in ITT Canada Company, an unlimited company amalgamated under the laws of the Province of Nova Scotia whose registered office is 1959 Upper Water Street, Suite 900, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Canada, together with all rights and duties, in particular the right to receive profits including those of the current business year and all profits not yet distributed as of today, having an aggregate value of EUR 150,878,000.

B. The contributions made to the Company by ITT International S.à r.l. is to be recorded at fair market value which amount to EUR 150,878,000 (one hundred and fifty million eight hundred seventy-eight thousand euro) as it results from the valuation certificate as of December 30, 2010 (the Certificate) attached hereto) and to be allocated as follows:

1) EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) to the nominal share capital of the Company; and

2) the balance is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at fair market value and it being further noted that any value adaptation, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad, of the fair market value of the contribution shall be effectuated by way of increase or adaptation of the premium reserve shall be made.

The Certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the shareholding in the Company is as of now as follows:

- ITT INTERNATIONAL S.à r.l. . . . . . 3,000 shares

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, Article 4 of the Articles is amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 75,000 (seventy-five thousand euro) represented by 3,000 (three thousand) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles."

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately 6,500.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed, was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausend elf, am dritten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

ITT INTERNATIONAL S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 9, Parc d'Activité Syrdall, der Nummer B 144.132, (der Alleinige Gesellschafter) hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 30. Dezember 2010.

Die Vollmacht nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigegeben um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung des Alleinigen Gesellschafters (die Versammlung) der Gesellschaft ITT INDUSTRIES S.à r.l., (die Gesellschaft), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 50.000,-, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter der Nummer B 85.519, mit Gesellschaftssitz 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach;

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle 2.000 (zwei tausend) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche ein Gesamtkapital von EUR 50.000,- (fünfzigtausend Euro) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um EUR 25.000 (fünfundzwanzig tausend Euro) und Ausgabe von 1.000 (tausend) neuen Anteilen (die Anteile) mit einem Nennwert von EUR 25 (fünfundzwanzig Euro) per Anteil.

2. Zeichnung der Gesellschaftskapitalerhöhung und Zuweisung an die Agiorücklage durch ITT INTERNATIONAL S.à r.l., der gegenwärtige Alleinige Gesellschafter.

3. Zahlung der Gesellschaftskapitalerhöhung mittels einer Sacheinlage von 3.691.274 Aktien an ITT Canada Company, eine Gesellschaft gegründet laut dem Gesetz der Provinz Nova Scotia mit Gesellschaftssitz 1959 Upper Water Street, Suite 900, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Kanada mit einem globalen Wert von EUR 150.878.000.

4. Abänderung des Artikels 4 der Satzung.

III. Der Alleinige Gesellschafter, wie vorerwähnt vertreten, fasst folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um EUR 25.000 (fünfundzwanzig tausend Euro) von EUR 50.000,- (fünfzigtausend Euro) und eingeteilt in 2.000 (zwei tausend) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) auf EUR 75.000,- (fünfundsiebzig tausend Euro) durch Ausgabe von 1.000 (tausend) neuen Anteilen mit Zahlung wie folgt anzunehmen:

#### *Zeichnung - Einzahlung*

A. Der Alleinige Gesellschafter, hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, vorgeannt, wie eingangs beschrieben, erklärt, dass diese (i) 1.000 (tausend hundert) Anteile, die gemäß dem vorhergehenden Beschluss ausgegeben wurden, zeichnet, und (ii) diese voll einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus einer Sacheinlagen von 3.691.274 Aktien an ITT Canada Company, eine Gesellschaft gegründet laut dem Gesetz der Provinz Nova Scotia mit Gesellschaftssitz 1959 Upper Water Street, Suite 900, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Kanada mit einem globalen Wert von EUR 150.878.000.

B. Die Einlage in die Gesellschaft durch ITT INTERNATIONAL S.à r.l., wird zu ihrem fairen Marktwert bewertet, welcher EUR 150.878.000,- (hundertfünfzig Millionen achthundert achtundsiebzig tausend Euro) beträgt, so wie es aus dem Bewertungszertifikat vom 30. Dezember 2010 (dem Zertifikat), welcher beigegeben, hervorgeht) und welcher wie folgt zugeteilt wird:

1) ein Betrag von EUR 25.000,- (fünfundzwanzig tausend Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen;

2) der Restbetrag wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, dass die Einlage in den Büchern der Gesellschaft zum fairen Marktwert auszuweisen ist; und wobei ferner zu beachten ist, dass jede Wertanpassung des Marktpreises der Einlage aus Rechnungslegungs- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem was zutrifft) des Ausgabeagios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muss.

Ein Kopie jeweils der obengenannten Zertifikats bleibt nach der ne varietur Unterzeichnung des Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und des unterzeichnenden Notars der gegenwärtigen Urkunde beigegeben um mit dieser einregistriert zu werden.

Als Folge obiger Beschlüsse, bestätigt die Versammlung dass sich die Anteile an der Gesellschaft wie folgt verteilen:

- ITT INTERNATIONAL S.à r.l. .... 3.000 Anteile

#### *Zweiter Beschluss*

Es folgt aus dem ersten Beschluss, dass Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und künftig wie folgt zu lesen ist:

" **Art. 4.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 75.000,- (fünfundsiebzig tausend Euro) und ist eingeteilt in 3.000 (drei tausend) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Das gezeichnete Kapital kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluss der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlussfassung geändert werden."

#### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 6.500,- EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/627. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Référence de publication: 2011006710/150.

(11006945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

#### **Catella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 147.125.

#### EXTRAIT

Dépôt complémentaire au dépôt n° L110007698.05 introduit au Registre de Commerce et des Sociétés le 13 janvier 2011.

Le mandat d'administrateur de Madame Lena Andersson a commencé le 13 juillet 2009 et se terminera lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011023796/13.

(110027481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

#### **De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.950.725,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.516.

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 9 février 2011*

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jan Remie en tant que gérant de la Société, ce avec effet au 23 décembre 2010.
- de nommer Vincent Hoogland, salarié, né le 19 septembre 1973 à Heinenoord (Pays-Bas), résidant professionnellement au 62, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, ce avec effet au 23 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011023798/18.

(110027955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.



**Decem Titri Capital S.à r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 154.814.

*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration*

Après avoir délibéré, le Conseil de Gérance décide, à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 LUXEMBOURG

Pour extrait

Patrick SABIA / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011023799/13.

(110027602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**ProLogis France LXXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

*Gérant*

Référence de publication: 2011023421/14.

(110027671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Dexia Overseas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.767.

Suite au Conseil d'administration tenu par voie circulaire le 10 février 2011, le siège social de Dexia Overseas S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 11 FEV. 2011.

*Pour: Dexia Overseas S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Guy Kettmann

Référence de publication: 2011023800/16.

(110027962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Dumfries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.259.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 11 mai 2010 à Luxembourg ville*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Stéphane BIVER, Jean-Pierre HIGUET et Clive GODFREY dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011023801/15.

(110027924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Europa Wanda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.281.

—  
*Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 21 décembre 2010.*

Il résulte de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société en date du 21 décembre 2010 que Deloitte SA., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2011023803/18.

(110027473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Ferial AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.541.

—  
Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: Ferial AG  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011023805/15.

(110027940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Griffin Metropolitan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.939.

—  
*Extrait des Résolutions prises par l'associé unique en date du 10 Février 2011*

Le 10 Février 2011 l'associé unique de Griffin Metropolitan S. à r.l. a pris la résolution suivante:

- de révoquer Mme Patrycja Kwiatkowska, ayant son adresse privé au Grzybowska 3m, 00-132 Varsovie, Pologne, de sa fonction de Gérant et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Janvier, 2011.

Luxembourg, le 10 Février 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2011023807/15.

(110027813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Lybra Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.923.

In the year two thousand and ten, the twenty-second day of December.

Before Maître Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Lybra Acquisition Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102.923 (the Company). The Company was incorporated on 28 July 2004 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1175 of 18 November 2004.

There appeared:

Compass Partners European Equity Fund (Bermuda), L.P., a limited partnership organised under the laws of Bermuda, with its registered office at 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermuda

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

The appearing party referred to above is the sole shareholder of the Company and is hereinafter referred to as the Sole Shareholder.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgment, and to the extent necessary approval, of the resignation of Mr Gérard Becquer as manager of the Company and grant of discharge (quitus) for the performance of his mandate.

2. Approval of the interim accounts of the Company (the Interim Accounts) for the period from 1 January 2010 to the date of the Liquidation (as defined hereafter) (up to and excluding the Liquidation (as defined hereafter)) (the Interim Period).

3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) (the Liquidation).

4. Appointment of Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator).

5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.

6. Discharge (quitus) of the managers of the Company for the performance of their respective mandates for the period from 1 January 2010 to the date of the extraordinary general meeting of the shareholder of the Company resolving on the Liquidation.

7. Miscellaneous.

III. that the entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance;

IV. that the Meeting is consequently duly constituted and may deliberate upon the items of the agenda of the Meeting.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) to acknowledge, and to the extent necessary approve, the resignation of Mr Gérard Becquer as manager of the Company effective as of 20 October 2010 and (ii) to grant full discharge for the performance of his mandate.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Interim Accounts of the Company which, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l., having its registered office at Route d'Arlon 43 - L-8009 STRASSEN and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 52.610 as Liquidator in accordance with the terms of the engagement letter entered into by and between the Company and the Liquidator on 9 December 2010.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 900.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (au Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Lybra Acquisition Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.923 (la Société). La Société a été constituée le 28 juillet 2004 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1175 du 18 novembre 2004.

A comparu:

Compass Partners European Equity Fund (Bermuda), L.P., un Limited Partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social au 6, Front Street, Hamilton HM11, Bermudes,

ci-après représentée par Emmanuel Lamaud, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La partie comparante mentionnée ci-dessus est l'associé unique de la Société et est désignée ci-après en tant qu'Associé Unique.

La procuration émanant de la partie comparante, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Constatation et, dans la mesure du nécessaire, approbation de la démission de Monsieur Gérard Becquer en sa qualité de gérant de la Société et décharge (quitus) accordée pour l'exercice de son mandat.

2. Approbation des comptes intérimaires de la Société (les Comptes Intérimaires) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à la date de la Liquidation (telle que définie ci-après) (jusqu'à et à l'exclusion de la Liquidation (telle que définie ci-après)) (la Période Intérimaire).

3. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire (la Liquidation).

4. Nomination de Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l. en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.

6. Décharge (quitus) accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société statuant sur la Liquidation.

7. Divers.

III. que l'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance;

IV. que l'Assemblée est par conséquent dûment constituée et apte à délibérer des points à l'ordre du jour de l'Assemblée.

L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide (i) de prendre acte et, dans la mesure du nécessaire, d'approuver la démission de Monsieur Gérard Becquer en sa qualité de gérant de la Société à la date du 20 octobre 2010 et (ii) de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes Intérimaires de la Société qui, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l., ayant son siège social au 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 52.610 en tant que Liquidateur, conformément aux dispositions de l'offre de services conclue par et entre la Société et le Liquidateur en date du 9 décembre 2010.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatifs à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 900.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. LAMAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60246. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006738/180.

(110007025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Helios Invest 2013 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 154.804.

*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration*

Après avoir délibéré, le Conseil de Gérance décide, à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 LUXEMBOURG

Pour extrait

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011023808/13.

(110027599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Eltec Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 97.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023872/10.

(110028207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Cannes Chateau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023849/10.

(110028504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---